



Appel à projets régional « ALLIANCES LOCALES POUR LES SOLIDARITES 2023 » lancé par le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France

I. Contexte de l'appel à projets : de la Stratégie pauvreté au Pacte des solidarités

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, conduite depuis 2018, s'est articulée autour de deux grandes priorités : celle donnée à la prévention et à l'investissement social (notamment à destination des enfants et des jeunes) et celle donnée à la sortie de la pauvreté par le travail.

Avec le Pacte des solidarités, cette politique de lutte contre la pauvreté sera poursuivie et amplifiée autour de quatre orientations stratégiques :

- Lutte contre les inégalités à la racine ;
- Amplification de la politique d'accès au travail pour tous ;
- Lutte contre la grande exclusion et à la lutte contre le non recours ;
- Organisation solidaire de la transition écologique.

En Île-de-France, le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et la DRIEETS organisent au premier semestre 2023 le présent appel à projets pour soutenir des initiatives locales en lien avec ces priorités. Cet appel à projets bénéficie d'un financement de 1,3 M€, pour les 5 premiers axes décrits ci-après, via le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Un financement dédié est prévu pour le 6^{ème} axe.

II. Les axes prioritaires de l'appel à projets

Les projets présentés devront répondre à l'un des six axes suivants :

1. Précarité énergétique et transition solidaire des mobilités
2. Lien social, solidarité et lutte contre la grande précarité
3. Travailleurs pauvres
4. Lutte contre la reproduction des inégalités
5. Lutte contre la fracture numérique
6. Formation des professionnels de la petite enfance

Le cahier des charges de l'appel à projets (téléchargeable en bas de page) reprend ces 6 axes en déclinant pour chacun un ou des objectifs stratégiques, et en présentant des exemples-type d'actions recherchées.

III. Porteurs éligibles

- Associations déclarées en préfecture, à but non-lucratif, disposant d'un numéro SIRET/RNA et étant déjà implantée en Île-de-France (siège social ou antenne locale) ;
- Consortiums composés d'associations répondant aux exigences susmentionnées ;
- Collectivités territoriales et leurs établissements publics.

IV. Calendrier de l'appel à projets régional

29 mars : publication du formulaire en ligne

26 mai : clôture du formulaire en ligne

Deuxième quinzaine de juillet : annonce des lauréats et lancement des conventionnements

V. Dépôt des dossiers et coordonnées de contact

Les dossiers de candidature sont à déposer sur démarches-simplifiées.fr :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-als-2023-idf>

Pour toute question sur l'appel à projets, veuillez contacter la DRIEETS :

drieets-idf.plp@drieets.gouv.fr